

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 31 janvier 2019

**Rapporteur :
Monsieur Jean-Hubert
PETILLON**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Attributions de compensation provisoires 2019

Dans l'attente des CLECT devant se tenir avant la fin du mois de septembre 2019 relatives aux transferts des compétences petite enfance et EHPAD, il est proposé des AC provisoires s'appuyant sur les derniers chiffres connus, à savoir les CA 2017.

Lors du conseil communautaire du 18 octobre 2018, la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale a été étendue à la politique petite enfance et à la gestion des EHPAD communaux.

Dans l'attente des CLECT qui se prononceront au vu des CA 2018, il convient de définir des évaluations provisoires permettant à la communauté d'agglomération de financer les charges transférées. Pour ce faire, les CA 2017 ont servi de référence. Les dépenses brutes ont été diminuées des recettes à percevoir directement par l'EPCI (subventions et participations des usagers).

Commune	AC provisoire 2019		Petite enfance		Ehpad	AC provisoire PE et EHPAD	
	Fct	lvst (reversement des communes)	Fonctionnement	investissements	Fonctionnement	Fct	lvst (reversement des communes)
Briec	2 141 506 €	-60 599 €	146 569 €	25 977 €		1 994 937 €	-86 576 €
Edern	410 427 €	-10 349 €	50 755 €	8 996 €		359 672 €	-19 345 €
Landrévarzec	374 210 €	-10 249 €	39 690 €	7 034 €		334 520 €	-17 283 €
Landudal	116 529 €	-4 736 €	19 931 €	3 533 €		96 598 €	-8 269 €
Langolen	121 681 €	-4 092 €	18 964 €	3 361 €		102 717 €	-7 453 €
Quéménéven	1 676 €	-8 126 €	0 €	0 €		1 676 €	-8 126 €
Ergué Gabéric	2 765 752 €	-17 080 €	225 024 €	47 393 €	30 000 €	2 510 728 €	-64 473 €
Guengat	159 592 €	0 €	5 359 €	0 €		154 233 €	0 €
Locronan	54 780 €	0 €	2 144 €	0 €		52 636 €	0 €
Plogonnec	203 377 €	0 €	5 716 €	0 €		197 661 €	0 €
Plomelin	553 772 €	-7 152 €	114 091 €	20 715 €		439 681 €	-27 867 €
Plonéis	116 349 €	-4 439 €	7 860 €	0 €		108 489 €	-4 439 €
Pluguffan	611 878 €	-4 669 €	10 361 €	0 €		601 517 €	-4 669 €
Quimper	2 180 524 €	-272 785 €	2 230 964 €	141 559 €	100 000 €	-150 440 €	-414 344 €
Total	9 812 052 €	-404 276 €	2 877 428 €	258 568 €	130 000 €	6 804 624 €	-662 844 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de valider les montants d'attribution de compensation définitives 2019 dans l'attente des montants définitifs après tenue de la CLECT qui devra se tenir avant la fin du mois de septembre 2019.